

Monsieur le Recteur

Nous avons été contactés par des directeurs du Var dont la clé OTP permettant d'accéder à ONDE, arrivait à échéance, qui étaient "invités" à télécharger une application permettant de délivrer un code, sur leurs téléphones ou tablettes portables. Les directeurs qui ont signalé ne pas vouloir le faire sur leurs téléphones personnels ou ont indiqué ne pas en posséder, ont reçu pour toute réponse un tutoriel d'installation de cette application, (en PJ) de la part du responsable de la plateforme d'accompagnement académique. Quelques directeurs ont téléchargé cette application, mais le regrettent et vont la supprimer de leurs téléphones personnels.

Nous avons contacté Monsieur le DASEN du Var à ce sujet par mail et n'avons pas encore eu de réponse. Nous nous adressons donc à vous.

Pour le SE-Unsa, il est inconcevable que notre administration, demande aux directeurs et directrices d'écoles d'utiliser, puisqu' aucun téléphone professionnel ne leur est fourni, leurs téléphones ou tablettes personnels pour accéder à la gestion et à l'édition de documents administratifs pour leurs élèves, donc faire leur travail, en téléchargeant une application professionnelle.

Nous tenons à vous informer que le SE-Unsa du Var lance donc dès aujourd'hui auprès de ses directeurs la consigne syndicale de ne pas accepter de télécharger cette application et de réclamer une clé OTP traditionnelle.

Espérant que vous comprendrez notre démarche, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

Roseline BARET

Secrétaire départementale SE-UNSA du Var